

DÉPARTEMENT <b>Val d'Oise</b>
CANTON <b>L'Isle-Adam</b>
COMMUNE <b>Asnières-sur-Oise</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE  
EN DATE DU 01 JUIN 2022

-----

N° 34

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AH 235 et AH 75 d'une contenance totale de 181 m<sup>2</sup> sis 23 rue des Marais et appartenant à Monsieur CHAUVÉAU Vincent et Madame BOUDON Emilie dit CHAUVÉAU Emilie.

Le Maire,

  
Claude KRIEGUER